

N°2017-12-14

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoit DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2017-2018.**

Conventions entre :

- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de Viroflay et l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « COS La Source » de Viroflay,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles et le CRR de Rueil-Malmaison,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles, la ville de Saint-Cloud et l'association « Pont Alexandre III »,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et la ville d'Amilly,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'Association pour le développement de la musique de chambre avec harpe.

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission de la culture et des sports.

-
- Classés « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) et « Conservatoire à rayonnement intercommunal » (CRI) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles et le CRI de Viroflay, aujourd'hui gérés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, répondent aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures locales de création et de diffusion.

En effet, conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001 et de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles et le CRI de Viroflay renouvellent et élaborent chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux afin de proposer à leurs élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de ces établissements et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

- Pour l'année scolaire 2017-2018, sept nouveaux partenariats sont envisagés :
 - le premier associe le CRI de Viroflay à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « COS La Source » de Viroflay pour l'intervention d'élèves de chant choral, en format petit concert auprès des résidents, à partir de février 2018 ;
 - le second partenariat réunit le CRR de Versailles et le CRR de RUEIL-MALMAISON pour la mise en œuvre d'une master-class de Sandrine Chatron (harpe) les 12 et 13 février 2018 ;
 - le troisième partenariat initie une collaboration entre le CRR de Versailles, la ville de Saint-Cloud et l'association « Pont Alexandre III » pour l'accueil d'une deuxième représentation du ballet « Carmen suite » (en version instrumentale seule) au « Carré » de Saint-Cloud, le 16 février 2018. Le ballet original sera créé avec la complicité du Théâtre de la Grange du domaine de La Tremblaye de Bois d'Arcy la veille ;
 - objet de deux conventions, le développement d'un nouveau partenariat entre le CRR de Versailles et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour :
 - une interprétation de « L'Eau et le Feu » de Haendel, le 10 mars 2018. Les étudiants se produiront aux côtés des instrumentistes des Folies Françaises et d'autres apprentis musiciens du Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, sous la direction de Patrick Cohën-Akenine ;
 - un concert avec l'orchestre Démos des Yvelines, que conduira la Philharmonie au Château de Versailles le 15 juin 2018 ;
 - la classe d'orgue du CRR de Versailles ira effectuer un stage en partenariat avec la ville d'Amilly, pour jouer l'orgue Cattiaux de l'église Saint-Martin du 13 au 15 avril 2018 ;
 - le dernier partenariat est mis en œuvre par le CRR de Versailles avec l'Association pour le développement de la musique de chambre avec harpe (ADMCH). La classe de harpe participera à un concert organisé dans le cadre des Rencontres internationales de la harpe en Île-de-France en l'église Saint-Symphorien de Versailles le lundi 4 juin 2018.

Les conditions de financement du partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ces différents partenaires sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des établissements est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles et du CRI de Viroflay (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques, pour l'année scolaire 2017-2018, entre :*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de Viroflay et l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « COS La Source » de Viroflay,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles et le Conservatoire à rayonnement régional de Rueil-Malmaison,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles, la ville de Saint-Cloud et l'association « Pont Alexandre III »,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris en vue de deux collaborations,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et la Ville d'Amilly,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'Association pour le Développement de la Musique de Chambre avec Harpe ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses/recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-12-14

Résumé de l'acte : Partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2017-20...

Date de décision : 05/12/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.9. Culture

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 11/12/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171205-2017-12-14-DE

Pièces jointes :

2017-12-14 - Partenariats pédagogiques et artistiques 2017-2018.pdf

Historique :

11/12/2017 17:09:41	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:11:20	En cours de transmission	
11/12/2017 17:12:15	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:31	Accusé de réception reçu	